

10 FEV. 1984

412/15.08.01

Handwritten initials

Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
KIGALI.-

Demande d'ordres de
mission.

Excellence Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de descendre à Votre
Excellence de bien vouloir autoriser l'établissement des Ordres de
Mission en faveur de la délégation rwandaise qui participera aux
assises de la XVIe Assemblée Générale Ordinaire de la Confédération
Africaine de Foot-ball devant avoir lieu à ABIDJAN en Côte d'Ivoire
le 1er mars 1984 et à la Cérémonie d'ouverture de la phase finale
de la XIve Coupe d'Afrique des Nations prévue du 4 au 18 mars 1984.

La délégation sera composée de Messieurs:

1. NGANGO Félicien, Chef de Section Juridique au BUNEP et Président du
Comité National de Direction de Foot-ball, Chef de
Délégation.
2. NJANGWE Philippe, Chef de Division Sports au Ministère de la Jeunes-
se et du Mouvement Coopératif.

Date de départ : le 28 février 1984

Date de retour : le 10 mars 1984

Durée de la mission : 12 jours.

Les frais de voyage et de séjour des
intéressés seront à charge du Ministère des Affaires Etrangères et
de la Coopération.

Vous trouverez en annexe le mémorandum
relatif à cette mission ainsi que la photocopie de la lettre d'invita-
tion.

Veuillez agréer, Excellence Monsieur le
Président, l'assurance de ma plus haute considération.

Vu pour accord:

- Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération

KIGALI.-

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif

INDINDILYIMANA Augustin

1984

Handwritten signature of Augustin Indindilyimana

I. INTRODUCTION

La dernière Assemblée Générale de la Confédération Africaine de Foot-ball 15ème édition n'est tenue à TRIPOLI en Libye en mars 1982. C'est lors de la 14ème Assemblée réunie à LAGOS (NIGERIA) que TRIPOLI fut choisi pour abriter la 15ème Assemblée, étant donné que la Libye avait été désignée pour organiser la phase finale de la 13ème Coupe d'Afrique des Nations. Rappelons, à ce titre, que l'Assemblée Générale ordinaire de la CAF se réunit tous les deux ans, de préférence à l'occasion du Tournoi final de la Coupe d'Afrique des Nations et dans le pays qui organise ce dernier.

Depuis sa création en 1957, le Rwanda n'avait jamais pris part aux assises de la CAF. La première participation date seulement de 1982. Parmi les 42 fédérations membres de la CAF, 30 dont le Rwanda ont participé aux travaux de la 15ème édition.

La 16ème Assemblée Générale ordinaire aura lieu à ABIDJAN (Côte d'Ivoire) le 1er mars 1984. Il y a lieu de signaler que la Côte d'Ivoire est appelée à organiser la finale de la 14ème Coupe d'Afrique des Nations, suite au désistement du MALAWI qui avait initialement été désigné comme organisateur lors de la 14ème Assemblée de la CAF tenue à LAGOS en 1980.

II. ACTIVITES DE LA CONFEDERATION AFRICAINE DE FOOT-BALL.

La Confédération Africaine de Foot-ball, organe technique du Conseil Supérieur du Sport en Afrique (C.S.S.A.) s'est fixée, lors de sa création en 1957, comme objectif l'organisation des tournois et compétitions en Afrique dans le but de renforcer les relations d'amitié entre les pays affiliés et rehausser le niveau sportif des fédérations membres par l'échange des expériences. Elle entend en outre faire respecter sur tout le continent les lois, règlements et décisions de la Fédération Internationale de Foot-ball Association (FIFA).

De cette organisation est née la Coupe d'Afrique des Nations en 1957, la Coupe des Clubs Champions en 1964, la Coupe d'Afrique des Vainqueurs de Coupe en 1975 et tout dernièrement la Coupe d'Afrique des Juniors en 1978.

a) La Coupe d'Afrique des Nations.

Celle-ci a lieu tous les deux ans et oppose les équipes nationales affiliées. Le Rwanda a pris part pour la première fois à la 13ème édition dont la finale s'est disputée en Libye du 5 au 16 mars 1982. Notre sélection Nationale, éliminée par l'Ethiopie par pénalités dans le tour préliminaire, n'avait pourtant pas démérité. Ses performances ont incité à poursuivre cette expérience à la 14ème édition de cette compétition.

Le Rwanda s'était qualifié pour les 1/16èmes de finale après avoir battu par 1 but à 0 la Sélection Somalienne qui n'a pas voulu livrer le match-retour qui devait se dérouler à KIGALI.

Pour la suite, elle a dû s'incliner par deux fois devant la formation Tunisienne qui l'a emportée avec un score de 5 buts à 0 à TUNIS et d'un but à 0 à KIGALI.

b) La Coupe d'Afrique des Vainqueurs de Coupe.

Depuis son instauration en 1975, la Coupe d'Afrique des Vainqueurs de Coupe oppose chaque année les clubs vainqueurs de coupe des pays affiliés à la Confédération. Les 9 dernières compétitions aboutirent aux victoires des clubs suivants : le Tonnerre de YAOUNDE en 1975, le Shooting Stars du NIGERIA en 1976, les Rangers du NIGERIA en 1977, le club HONOYA de Guinée en 1978, le CANON de YAOUNDE en 1979, le Tout-Puissant Mazaabe en 1980, l'Union de Douala en 1981, AL AHLI NATIONAL (Egypte) en 1982 et tout dernièrement ASHAWI KOSOKO en 1983.

Dans notre souci d'ouverture sur le monde, le Rwanda avait engagé MUKURA V.S. dans la VIIIème édition de cette coupe. Cette formation a été éliminée dans le tour préliminaire par PANAFRICA de Tanzanie qui l'a battue tant en aller qu'au retour chaque fois par 4 buts à 0. Les performances issues de ce premier essai ne devaient pas nous décourager et c'est à ce titre que l'équipe PANTHERES NOIRES, actuel champion en titre, a été engagée dans la 10ème Coupe d'Afrique des Vainqueurs de Coupe. Le match-aller contre INTER F.C. de BUJUMBURA a déjà eu lieu le 5 février 1984 à KIGALI et s'est terminé sur un score vierge de 0 but partout. Le match-retour se déroulera à BUJUMBURA le 19 février 1984.

c) La Coupe d'Afrique des Clubs Champions.

Cette compétition est à sa 20ème édition.

Elle est également annuelle et oppose les clubs champions des fédérations affiliées à la CAF. Rappelons que la première participation du Rwanda date de 1982 avec la participation de RAYON SPORTS (18ème édition). Une fois de plus, le Rwanda s'est fait représenter dans la 20ème Coupe d'Afrique des clubs champions par KIVOVU F.C. La phase préliminaire a déjà commencé. Il y a lieu de noter la qualification de KIVOVU aux 1/16èmes de finale suite au désistement d'ADHARCS TIGERS (MALAWI) qui s'est retiré des compétitions. L'équipe KIVOVU rencontrera SANGA BALENDE du Zaïre en avril prochain.

d) La Coupe d'Afrique JUNIOR.

En instaurant La Coupe d'Afrique Junior, la CAF était soucieuse d'assurer une progression systématique du football africain et conséquemment le relever au niveau acceptable, tant est-il vrai que la garantie d'un avenir sportif crédible réside dans l'attention accordée aux jeunes talents.

Jusqu'à présent, le Rwanda n'a pas encore participé à cette coupe instaurée en 1978. La richesse de ce genre de compétition devrait nous inciter à y prendre part.

Les activités de la CAF ne se limitent pas uniquement à l'organisation des compétitions. Seule ou avec la FIFA, elle organise des stages de formation ou de recyclage des arbitres, entraîneurs et médecins sportifs. Etant un organe technique représentatif du C.S.B.A., la CAF participe à l'organisation de la Coupe du Monde de F.B. et aux Jeux Olympiques, compétitions qui font l'objet d'une recommandation en matière de participation des associations affiliées.

La participation à ces meetings est d'importance particulière, puisque l'absence injustifiée des associations affiliées peut aller valoir l'interdiction de prendre part au Congrès de la FIFA, alors que ce dernier constitue l'heureuse occasion de débattre les problèmes dont dépend l'avenir du F.B. dans le monde en général et sur le continent africain en particulier.

La 16ème Assemblée Générale de la Confédération Africaine de Football aura à débattre plusieurs thèmes tel que le montre l'ordre du jour ci-après :

- I. APPEL DES DELEGUES
- II. ALLOCUTION DU PRESIDENT
- III. DESIGNATION DES TROIS MEMBRES CHARGES DE VERIFIER LE P.V.
- IV. DESIGNATION DES SCRUTATEURS
- V. CONFIRMATION DU P.V. DE L'ASSEMBLEE GENERALE PRECEDENTE
- VI. RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL
- VII. PRESENTATION DU BILAN, COMPTE DES RECETTES ET DEPENSES
- VIII. PRESENTATION DU RAPPORT DU VERIFICATEUR DES COMPTES ET APPROBATION DU BILAN
- IX. PRESENTATION DU BUDGET POUR LES ANNEES 1983/1985
- X. AFFILIATION ET/OU DERMISSION D'ASSOCIATIONS NATIONALES : AUCUNE
- XI. EXAMEN DES PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS DES STATUTS ET REGLEMENTS DES COMPETITIONS DE LA C.A.F.
- XII. INTERPELLATIONS DES FEDERATIONS NATIONALES ET TOUTES AUTRES QUESTIONS QUE LE COMITE EXECUTIF ESTIMERAIT DEVOIR INSCRIRE
(De telles interpellations et questions doivent avoir été soumises à la C.A.F. conformément aux dispositions de l'alinéa 7 de l'article 5 des Statuts de la CAF).
- XIII. QUESTIONS PRESENTES EN CONFORMITE AVEC LES DISPOSITIONS DE L'ALINEA 8 DE L'ARTICLE 5 DES STATUTS
- XIV. ELECTION DES MEMBRES DU COMITE EXECUTIF DE LA CAF
- XV. ELECTION DU PRESIDENT DE LA CAF
- XVI. ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT DE LA CAF
- XVII. ELECTION DES MEMBRES DU COMITE EXECUTIF DE LA FIFA
- XVIII. DESIGNATION DU PAYS QUI ORGANISERA LE TOURNOI FINAL DE LA COUPE D'AFRIQUE DES NATIONS EN 1988
- XIX. DESIGNATION D'UN EXPERT COMPTABLE POUR VERIFIER LES COMPTES DE LA CAF
- XX. QUESTIONS DIVERSES
- XXI. DESIGNATION DU LIEU ET DE LA DATE DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE

III. CALENDRIER DU TOURNOI FINAL DE LA 14ème COUPE D'AFRIQUE DES NATIONS.

a) Groupe "A", Stade Houphouët-Boigny (Abidjan) : Côte d'Ivoire, Togo, Cameroun, Egypte.

b) Groupe "B", stade de Bouaké : Ghana, Nigeria, Malawi, Algérie.

c) Matches.

4 mars 1984 :

Cérémonie d'ouverture à Abidjan.

Côte d'Ivoire-Togo

Cameroun-Egypte.

5 mars

Ghana - Nigeria

Malawi - Algérie.

7 mars

Cameroun - Togo

Côte d'Ivoire - Egypte.

8 mars

Malawi - Nigeria

Ghana - Algérie.

10 mars

Egypte - Togo

Côte d'Ivoire - Cameroun.

11 mars

Nigeria - Algérie

Ghana - Malawi.

14 mars

Deuxièmes finales à Abidjan et Bouaké. Elles se disputeront entre :

a) 1^{ère} équipe classée première en groupe "A" et la deuxième équipe du groupe "B" à Abidjan.

b) 1^{ère} équipe classée première en groupe "B" et la deuxième équipe du groupe "A" à Bouaké.

17 mars

Match pour la troisième place à Abidjan.

18 mars

Finale à Abidjan.

IV. CONCLUSION

A travers les débats de la 16ème Assemblée Générale ordinaire de la Confédération Africaine de Foot-ball, les représentants des associations affiliées auront, une fois de plus, l'occasion de prendre une position concertée devant leur permettre de relever le niveau du F.B. africain. La fédération rwandaise de Football devrait se mettre en contact direct avec les organismes responsables de ce sport au plus haut niveau pour la richesse des échanges, évitant par là de subir le phénomène sportif sans participation consentie. La délégation rwandaise aura également l'occasion d'assister à l'ouverture de la phase finale de la 14e Coupe d'Afrique des Nations à laquelle notre équipe nationale avait pris part dans les rencontres comptant pour le tour préliminaire et les 1/16èmes de finale.

Fait à KIGALI, le 15/2/1984.-

En application de la décision de l'Assemblée Générale de la Confédération Africaine de Football, prise lors de sa réunion tenue à Tripoli en 1982 de tenir les réunions de l'Assemblée Générale de la Confédération de 1984 en Côte d'Ivoire.

Nous avons l'honneur de vous inviter à assister à cette réunion, qui aura lieu à Abidjan les 1^{er} et 2 Mars 1984 et à la cérémonie, d'ouverture de la phase finale de la 14^{eme} Coupe d'Afrique des Nations qui aura lieu le 4 Mars 1984.

Nous insistons sur le désir de vous accueillir et soyez bienvenus sur la terre de la République de Côte d'Ivoire.

Avec nos meilleures salutations.

Brizoua-Bi Jean

Président de la Fédération Ivoirienne de Football

